Règlement
Challenge **C**lassique **M**anche
Atlantique

Voiliers de tradition

Coupe Nationale CCMA
Trophée du Comité des Coupes de Bretagne
Trophée d'Armorique
Trophée Ostréa

Édition 2023

Table des matières

1 Historique des mises à jour....2
2 Préambule....3
3 Bateaux admis....3
4 Charte D'éthique....4
5 Système de jauge....4
6 Classement CCMA....5
7 Classement des équipiers....7
8 Prescriptions pour l'organisation des régates....8
9 Liste des régates Classiques....12

1 HISTORIQUE DES MISES À JOUR

Date	Modifications	Chapitres
2019-02-18	Première édition, 2019 version 1.0	tous
2019-04-30	Modification du seuil de longueur flottes 1-2	6.1.
2019-10-19	Points pour courses 250 milles, clarification parcours et ligne de départ, calendrier régates 2020, édition 2020 version 1.0	6, 8, 9
2021-03-11	Mise à jour selon RCV 2021, liste des régates sur le site YCC	8.5, 8.6, 8.7, 9
2021-12-18	Suite à réunion des clubs alliés : mise à jour départ au pavillon Z, prescriptions à reporter dans les AC, clarifications sur parcours et temps limite, fermeture de ligne, classement et remise de prix.	2, 4, 5, 6, 8
2022-11-13	Version 2023-01, ajout Classe 4, ajout annexe T des RCV	3, 6, 8
2022-11-26	Version 2023-02, départ avec pavillon I	8.7

2 PRÉAMBULE

Le Challenge Classique Manche Atlantique est un circuit de régates de Yachts Classiques créé, promu et organisé par le Yacht Club Classique (YCC) qui met à disposition des clubs partenaires du CCMA son expérience et ses moyens dans ce domaine.

Les différentes régates sont organisées par des clubs indépendants qui partagent leur passion et leur savoir-faire dans le domaine du yachting classique.

Pour l'établissement du calendrier, le YCC privilégie les régates ayant totalisé au moins 10 participants classés (inscrits sauf ceux classés DNC) les années précédentes.

Les clubs partenaires, organisateurs d'épreuves participants au CCMA s'engagent, pour ces épreuves, à respecter le règlement ci dessous.

Les prescriptions de ce règlement doivent être respectées par l'organisateur et le comité de course des régates. Les paragraphes devant être portés dans l'Avis de course sont regroupés dans le chapitre 8 (texte en italique).

3 BATEAUX ADMIS

Sont admis aux régates tous les yachts classiques (authentiques ou répliques) jaugés JCH appartenant à l'une des catégories suivantes:

- **Classe 1 :** Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, de la coque, du lest ou des plans anti-dérive ou modification substantielle du plan de voilure et du gréement).
- **Classe 2 :** Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.
- **Classe 3 :** Yachts conçus entre le 31-12-1968 et le 31-12-1974 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31-12-1974, conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux conçus ultérieurement « dans l'esprit des yachts classiques classe 1-2 » sont incorporés à cette classe pour les régates du CCMA.
- La liste des bateaux des Classes 1, 2, 3 est disponible sur internet à:

  http://www.jch-online.org/bateaux_jauges_class.php

- **Classe 4 :** Yachts ne répondant pas aux critères des classes 1, 2, 3, conçu entre le 31 décembre 1974 et le 31 décembre 1982 construits à l'unité ou en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31 décembre 1982, conformes à leurs plans d'origine.

Néanmoins, ne seront repris au classement annuel CCMA que les bateaux dont les espars, mâts, bômes et voiles répondent aux critères suivants :

- Les voiles doivent être fabriquées par assemblage cousu de panneaux visiblement tissés carré (type 1 ou 2 tel que défini dans le règlement JCH (article 6)),

- Les espars, mâts et bômes doivent être en bois, aluminium ou acier.

En s'engageant dans une épreuve du CCMA les concurrents s'engagent à respecter la charte d'éthique du YCC.

4 CHARTE D'ÉTHIQUE

Le respect de la Charte d'Éthique du YCC est, pour chacune des régates du CCMA, soutenu par l'organisateur de l'événement. La Charte d'Éthique est publiée sur le site du YCC:

https://www.yachtclubclassique.com

A cette fin :

- le YCC nommera pour chaque régate du CCMA un représentant du Comité d'Éthique;
- l'organisateur donnera la parole à ce représentant lors du briefing de course ainsi que lors de la proclamation des résultats.

Tout mauvais comportement constaté pourra faire l'objet d'une réclamation au Jury contre le concurrent concerné, cette réclamation pouvant venir d'un concurrent, du Comité de Course, du Comité Technique, du représentant du Comité d'Éthique ou du Jury, et pourra donner lieu à une sanction affectant le cas échéant le classement CCMA du concurrent réclamé.

5 SYSTÈME DE JAUGE

Les bateaux sont jaugés selon les règles de la Jauge Classique Handicap en vigueur disponible sur internet à: **http://www.jch-online.org/**

Les certificats de jauge avec **Ftc** validé sont publiés sur le site de la JCH.

Les temps compensés sont calculés à partir du **Ftc** de chaque bateau selon la formule temps sur temps pour les parcours de moins de 100 milles, ou en temps sur distance pour les parcours longs.

Les Yacht Classiques ne disposant pas d'un certificat JCH validé à jour pour une régate pourront y participer avec un Ftc forfaitaire comme suit :

- Si L < 10m, Ftc = 1,0000
- Si 10m =< L < 15m, Ftc = 1.2000
- Si L >= 15m, Ftc = 1.4000
- Leur résultat à la régate ne sera pas pris en compte pour le classement CCMA.

Sur chaque épreuve les organisateurs sont encouragés à faire vérifier par un mesureur agréé les mesures déclarées de quelques yachts, notamment ceux qui sont arrivés en tête de l'épreuve.

6 CLASSEMENT CCMA

6.1 Attribution des points lors de chaque course de la régate

➢ Le classement de chaque course d'une régate se fait selon RCV A4 (Système de points à minima).

➢ Le yacht totalisant le moins de points à l'issue de l'épreuve sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, le classement de l'épreuve sera départagé en utilisant § A8 de l'annexe A des RCV.

➢ Les départs avec plus de 30 bateaux sont à éviter. Dans ce cas la flotte pourra être divisée en 2 en fonction du rating de façon à équilibrer le nombre de bateaux par départ avec un minimum de 10 dans chacun. Les parcours seront identiques et les départs décalés de quelques minutes. Un classement unique sera fait sur la base des temps de parcours des bateaux quel que soit le départ pris.

➢ A chaque épreuve, des parcours différents pourront être proposés aux bateaux en fonction de leur taille et de leur potentiel de vitesse (rating):

- **Flotte 1** (petit rating) : bateaux avec un **Ftc** inférieur à **0,8** ou dont la longueur au pont est inférieure à **7.5 m** ;
- **Flotte 2** (grand rating) : bateaux avec un **Ftc** supérieur ou égale à **0,8** et dont la longueur au pont est supérieure ou égale à **7.5m** .

6.2 Pondération des courses de la régate

Dans le cas de régates qui comprennent plusieurs courses de type différent (par exemple régate comprenant une course côtière de 15 milles et une course-croisière de 150 milles) les courses seront pondérées comme suit pour déterminer le classement de l'épreuve :

Nature de la course	*Coef. de pondération*
Course côtière < 35 milles	1
Course côtière ≥ 35 milles	1,5
Course-croisière < 100 milles, une nuit en mer	2
Course-croisière ≥ 100 milles et < 250 milles	4
Course-croisière ≥ 250 milles	5

6.3 Attribution des points du CCMA

Le nombre de points marqués pour le classement annuel CCMA dépend du type de régate et du rang de classement à la régate :

- Régate côtière de 1 ou 2 jours : 1er=100.25 pts, 2ème=99 pts, 3ème=98 pts, etc ;
- Régate côtière sur au moins 3 jours, Régate de plus de *35* milles : 1er=110.25 pts, 2ème=109 pts, 3ème=108 pts, etc ;
- Course-croisière ≥100 milles ou avec 1 nuit en mer : 1er=130.25 pts, 2ème=129 pts, 3ème=128 pts, etc.
- Course-croisière ≥250 milles : 1er=140.25 pts, 2ème=139 pts, 3ème=138 pts, etc.

L'attribution des points pour une régate comprenant plusieurs courses utilise le coefficient de pondération de la course la plus longue.

6.4 Classements annuel de la Coupe Nationale CCMA

4 classements sont faits :

- « Petits ratings » Classe 1, 2 ;
- « Grands ratings » Classe 1, 2 ;
- Classe 3 ;
- Classe 4.

Chaque classement est réalisé sur la base des 3 meilleures places pour les « Petits ratings », des 5 meilleures places pour les « Grands ratings ».

Pour les « Petits ratings » un bonus de 20 points est alloué aux bateaux ayant participé à au moins 1 régate dans 2 sites différents.

Pour les « Grands ratings », afin d'encourager la mobilité entre les bassins de navigation (Manche, Bretagne sud, Vendée/Charentes) :

- 20 points de bonus aux bateaux ayant participé à au moins 2 régates dans 2 bassins de navigation différents ;
- En plus des courses-croisières, 10 régates seulement rapportent des points. Sont sélectionnées celles qui ont eux le plus de participants « Grands bateaux » à leur 2 précédentes éditions avec la contrainte qu'elles soient réparties sur au moins 2 sites.

6.5 Trophée du Comité des Coupes de Bretagne, Trophée d'Armorique, Trophée Ostrea

Le classement se fait selon les mêmes règles que le CCMA (pondération des courses d'une régate, pondération des régates).

- Il faut au moins 3 régates validées pour qu'une coupe soit décernée ;

- Le classement est fait sur la base des N-1 meilleures places ;
- Les bateaux ayant participé à au moins une régate dans 2 sites différents reçoivent un bonus de 20 points.

7 CLASSEMENT DES ÉQUIPIERS

Un classement annuel des équipiers, ouvert à tous les membres du YCC sauf les membres « armateur » et les skippers réguliers des bateaux des classes 1, 2 ou 3, est réalisé sur la base des points CCMA acquis par le bateau sur lequel ils ont navigué.

Le classement est réalisé sur la base des 5 meilleurs résultats avec attribution de points supplémentaires comme suit :

- Un bonus de 20 points est alloué aux équipiers ayant participé à au moins 2 régates dans 2 bassins de navigation différents ;
- Un bonus supplémentaire de 20 points est alloué aux équipiers ayant participé à au moins 1 régate dans le troisième bassin de navigation ;
- Un bonus de 40 points est attribué aux équipiers qui ont navigué sur au moins 2 bateaux différents au cours de la saison ;
- Un bonus de 20 points est attribué aux équipiers ayant parcouru le plus grand nombre de milles ;
- Un bonus de 20 points est attribué aux équipiers ayant participé au plus grand nombre de régates ;
- Un bonus de 20 point est attribué par un jury constitué de membres du CA à l'équipier qui s'est le plus distingué par son volontariat et sa participation à l'organisation des festivités.

8 PRESCRIPTIONS POUR L'ORGANISATION DES RÉGATES

Des Avis de Course et Instructions de Course type sont disponibles sur le site web du YCC : **https://yachtclubclassique.com** section sur l'eau.

Le chapitre « Règles » de l'Avis de course doit stipuler :

- *Le Règlement CCMA et les règles de la Jauge Classique JCH.*
- *[DP] La Charte d'éthique du YCC.*

8.1 Classement et remise de prix

L'organisateur doit faire les classements et remettre les prix dans l'ordre suivant :

- **Classe 1 et 2 :** avec si possible distinction entre Flotte 1 (Petits ratings) et Flotte 2 (Grands Ratings) ;
- **Classe 3** ;
- **Classe 4** ;
- **Classement scratch** si tous les bateaux ont courus les mêmes parcours.

Le chapitre Classement de l'Avis de Course doit stipuler :

- *Si l'épreuve compte pour le classement annuel CCMA*
- *Le coefficient de pondération de la course ;*
- *Un classement avec remise des prix sera fait pour les bateaux des Classe 1 et 2 avec si possible séparation des Petits et Grands Ratings, distinct du classement des bateaux Classe 3, Classe 4 et du classement scratch.*

8.2 Parcours

- Les parcours côtiers sont à privilégier. Lors de tels parcours, les concurrents qui s'approchent d'une zone faisant l'objet d'un balisage maritime cardinal doivent le respecter, sauf pour une marque entourée d'eau donnée dans les IC comme marque de parcours auquel, cas elle doit être contournée au plus près et laissée du coté requis ;
- Les zones de séparation du trafic et les espaces maritimes réservés entourés de marques cardinales et/ou marques spéciales doivent être considérée comme des obstacles, il est interdit de franchir la ligne droite joignant 2 marques adjacentes limitant cet espace, sauf dans un rayon de 50m maximum autour d'une marque de parcours à laisser du coté requis imposant aux concurrents d' entrer dans l'espace considéré;
- Les parcours construits sont à éviter : les bords de vent arrière n'apportent que peu d'intérêt tactique compte tenu des performances des yachts classiques et les bord de près serrés sont trop sélectifs pour une part importante de la flotte ;

- Les organisateurs tiennent compte de la météo pour que chaque course comporte au moins un bord de louvoyage et un bord de grand largue ;
- La longueur des parcours sera adaptée en fonction du potentiel de vitesse des bateaux (ratings), de la météo et du programme à terre de telle sorte que les bateaux ayant le plus petit rating puissent finir ;
- Pour les régates côtières, prévoir si possible 2 courses par jour .

8.3 Bouée de dégagement

- Si une bouée de dégagement est mise en place, elle sera de préférence à laisser à bâbord, et positionnée afin de favoriser l'étalement de la flotte sur toute la ligne de départ.

8.4 Ligne de départ

- Le guidon du club identifie le bateau comité ;
- La ligne de départ sera systématiquement matérialisée à son extrémité tribord par le mât arborant le pavillon Orange sur le bateau du bateau comité et la marque de départ précisée dans les IC à son extrémité bâbord ;
- La ligne de départ sera au moins aussi longue que la somme des longueurs des bateaux inscrits dans la série ;
- Pour des raisons de sécurité, la ligne de départ sera orientée de telle sorte que tous les bateaux partent de préférence sur la même amure au petit largue ou à une allure plus arrivée, ceci afin d'éviter les situations de croisement sur la ligne de départ.

8.5 Ligne d'arrivée

- Le guidon du club avec un pavillon Bleu identifie le bateau comité d'arrivée ;
- La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau comité d'arrivée arborant le pavillon Bleu et le coté parcours de la marque d'arrivée précisée dans les IC ;
- En cas de réduction de parcours, la marque de parcours utilisée comme marque d'arrivée est à laisser du coté prévu dans les IC .

8.6 Temps limite

L'organisateur doit définir le temps limite en prenant en compte les points suivant :

- L'objectif est de classer tous les bateaux, y compris les bateaux de plus petit rating ;
- La fermeture de la ligne et longueur de parcours sont à définir en fonction des plus petits ratings de la flotte et des impératifs d'organisation (heure de marée, festivités à terre, remise de prix, etc) ;
- En cas de doute sur le vent ou de gros écarts sur l'eau, le comité de course doit privilégier systématiquement le parcours pouvant être raccourci et prévoir la prise de temps de passage à la marque correspondante ;

- La ligne doit rester ouverte le temps nécessaire pour qu'au moins 80 % de la flotte finisse ;
- Le temps limite de réclamation est nominalement 2 heures après l'arrivée du dernier concurrent, il doit au besoin être étendu pour prendre en compte une éventuelle contrainte de tirant d'eau pour l'accès au port.

8.7 Procédure de départ

La séquence de départ est rappelée ci-dessous :

- H - 5 minutes : Signal d'avertissement : envoi des pavillons des classes et flottes concernées.
- H - 4 minutes : Signal préparatoire : envoi du **pavillon « I », l'usage des autres pavillons est proscrit.**
- H - 1 minute : Dernière minute : affalé du signal préparatoire.
- H - 0 minute : Signal de Départ : affalé des pavillons des classes et flottes concernées.

Le chapitre Règles de l'Avis de Course doit stipuler comme règles applicables :

- *Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire exclusivement le **pavillon I**.*
- *La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit :*

  ***Prendre le départ** : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du coté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :*

  (a) à ou après son signal de départ, ou

  (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

  Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du coté pré-départ de la ligne, et il doit recevoir une pénalité en points calculée conformément à la RCV 44.3(c).

8.8 Demande de Place pour virer et Réclamation sur l'eau

Étant donné que les bateaux peuvent avoir besoin de beaucoup d'espace pour manœuvrer et l'environnement bruyant, il est important de ne pas compter que sur la voix pour communiquer avec un concurrent même proche et ainsi limiter les risques de collision dus à une mauvaise communication entre concurrents. L'utilisation impérative de la VHF assurera que tous les bateaux proches vont entendre l'annonce et pourront anticiper les manœuvres à venir et éventuellement en témoigner.

Le chapitre Règles de l'Avis de Course doit stipuler comme règles applicables :

- *[DP] Règle 20 quand elle s'applique, un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;*
- *[DP] Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire sans délais à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre*

bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1. (Il est rappelé que l'envoi d'un pavillon rouge reste obligatoire).

- *L'annexe T des RCV est applicable. (Ceci afin de permettre au président du jury d'utiliser la procédure de conciliation en cas de réclamation et ainsi éviter de retarder la proclamation des résultats)*

8.9 Communications, Admissibilité, Sécurité

Les points suivants doivent être inclus dans l'Avis de Course :

- ***Chapitre Communications :***
- *[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.*
- *[DP] [NP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing. Les concurrents doivent veiller pendant toute la course ce canal VHF pour recevoir au besoin les instructions du comité de course.*
- ***Chapitre Instructions de Course :***
- *[NP] Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.*
- ***Chapitre admissibilité et inscriptions :***
- *L'épreuve est ouverte à tous les bateaux Yachts Classiques Classes 1, 2, 3, 4 ayant un certificat valide de la « Jauge Classique - Classic Handicap »(JCH).*
- *Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour une navigation « préciser navigation côtière ou semi-hauturière avec radeau » et équipés d'une VHF fixe de 25W « préciser si besoin : un transpondeur AIS, un tracker par satellite pour le suivi de course » maintenus en état de marche pendant toute l'épreuve.*
- *Les éventuelles règles RSO décidées par l'organisateur ;*
- *Quelles que soient les régates, les concurrents doivent donner sur leur fiche d'inscription les numéros d'au moins 2 téléphones mobiles sur lesquels le comité de course pourra les joindre par SMS. Ces téléphones devront rester opérationnels pendant toute l'épreuve ;*
- *Pour les épreuves semi-hauturières ou hauturières, un tracker par satellite pourra être imposé par l'organisateur, les concurrents devront en prendre soin en bon marin et le garder en marche pendant toute l'épreuve.*

Chapitre Sécurité et Communications Radio :

- *Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui 10 minutes avant le départ n'aura pas répondu à cet appel sera classé **DNC** sans instruction ;*
- *[DP] [NP] Les concurrents doivent veiller le canal **VHF 16 et le Canal de Course** pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;*

- *Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone, SMS ou tout autre moyen.*

9 LISTE DES RÉGATES CLASSIQUES

Le calendrier des régates comptant pour la Coupe Nationale CCMA et les Trophées est disponible en ligne sur le site du Yacht Club Classiques :

https://yachtclubclassique.com , section « SUR L'EAU ».

— / ---